

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022.09.119.B

**ALSH ALVÉOLE DIRAC : Convention d'Objectifs et de Financement
pour les prestations de service ALSH avec la CAF, pour la période
2022-2025**

LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **9**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Gérard ROY à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220922-2022_09_119B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022	DÉLIBÉRATION N° 2022.09.119.B
ENFANCE - JEUNESSE	Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
ALSH ALVÉOLE DIRAC : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE ALSH AVEC LA CAF, POUR LA PERIODE 2022-2025	

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), par le versement de subventions dites Prestations de Service ALSH Extrascolaire et Périscolaire.

En contrepartie de ce soutien, le gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) s'engage à :

- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- la production d'un projet éducatif prenant en compte la place des parents,
- la mise en place d'activités diversifiées,
- le respect de la Charte de la laïcité de la branche Famille de la CNAF.

Ces conventions de Prestation de Services (PS) sont conclues pour une durée de 4 ans (2022/2025). Les montants de ces PS sont calculés annuellement, en fonction des justificatifs d'activités et financiers transmis par GrandAngoulême. Pour information, le montant des deux Prestations de Service 2021 de l'ALSH ALVEOLE à Dirac (périscolaire et extrascolaire) s'élevait à 36 780 €, *soit 17 % des recettes d'ALVEOLE, couvrant 9,2 % des dépenses de l'ALSH.*

Elles viennent en complément du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) signé également avec la CAF, dont les financements complètent les recettes de l'ALSH.

Deux conventions de Prestations de Service distinctes sont proposées, pour les temps « extrascolaires » (pendant les vacances scolaires) et « périscolaires » (mercredis), ayant pour références :

- ALSH Périscolaire Dirac : n°2022-156221,
- ALSH Extrascolaire Dirac : n°2022-155375.

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de financement n°2022-156221 et n°2022-155375 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour l'obtention des Prestations de Services périscolaire et extrascolaire concernant l'ALSH communautaire ALVEOLE à Dirac ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---